En attendant les évêques...

Article rédigé par Politique Magazine, le 20 décembre 2020

Source [Politique Magazine] Inversion hiérarchique dans l'Église catholique ? Alors que les clercs sont censés être des pasteurs qui guident leurs brebis, un renversement est apparu : ce sont les brebis qui montrent la voie aux pasteurs. En attendant que ceux-ci reprennent la tête du peuple de Dieu.

Lors du premier confinement, un premier décalage s'était fait ressentir entre des fidèles qui partageaient leur soif des sacrements dont ils étaient privés et une partie importante du clergé qui ne comprenait pas ce désir. L'audience du mois de mai devant le Conseil d'État, à l'occasion du déconfinement, avait montré cette fracture. Plusieurs associations de fidèles étaient présentes, des instituts religieux également, mais peu de curés et aucun évêque. C'est pourtant le curé, du latin curatus animarum, qui a charge d'âmes, mission donnée directement par son évêque. Le Conseil d'État avait, d'une certaine manière, rétabli et affirmé la liberté de culte. Il aurait été légitime de voir ceux-ci précéder leurs fidèles. Mais ayant eu l'impression d'une victoire du seul courant traditionnaliste et pas de l'ensemble des catholiques, des évêques, comme à Metz, ont retardé la reprise des messes publiques jusqu'à la Pentecôte...

Réveil épiscopal?

Après l'annonce du deuxième confinement et du retour de l'interdiction du culte, les réactions ont été rapides. Une pétition lancée par six jeunes (de 19 à 23 ans) récolte des dizaines de milliers de signatures en quelques jours. Les requérants du 15 mai intentent de nouveau une action en justice contre le décret du gouvernement. Ils sont rejoints par de nouvelles associations. Cette fois, des évêques ne veulent pas rester sur la touche : Mgr Dominique Rey, Mgr Marc Aillet, Mgr Jean-Pierre Cattenoz, Mgr David Macaire et Mgr Bernard Ginoux sont les premiers à monter au créneau. Ils annoncent déposer des référés en leurs noms. L'ensemble des évêques étant alors réuni en visio-conférence pour son Assemblée plénière, difficile de passer le sujet sous silence. Mgr Emmanuel de Moulins-Beaufort annonce à ses confrères qu'au nom de la Conférence des évêques de France (CEF) dont il est le président, il déposera lui aussi un référé. Il ne fait pas l'unanimité, loin de là. Des évêques s'indignent même qu'il n'ait pas mis sa décision au vote. La décision est prise, le dialogue avec le gouvernement étant coupé, il faut agir ou prendre le risque de laisser les communautés et instituts « traditionnels » revendiquer une nouvelle victoire. Mgr Éric Aumonier, évêque de Versailles et son auxiliaire, Mgr Bruno Valentin, choisissent eux-aussi de mener une action de leur côté. Quelques jours plus tard, la décision tombe. Les 21 requérants sont déboutés.

Évêques comme fidèles, tout le monde « prend acte » de la décision. Mais quand la CEF cite saint Paul, « *Que chacun obéisse aux autorités* » (Romains 13, 1), dans son communiqué, se résignant ainsi à attendre le bon vouloir du gouvernement, des fidèles annoncent qu'ils continueront à se battre pour que justice soit rendue.

Si la liberté de culte n'est plus considérée comme fondamentale, paradoxalement la liberté de manifester, elle, est encore respectée. Ainsi, dès le 8 novembre, la première manifestation « pour la messe » se tient à Nantes. Plusieurs centaines de fidèles se réunissent pour demander pacifiquement la possibilité de pouvoir de nouveau assister à ce qui est pour eux « source et sommet de toute la vie chrétienne » (constitution dogmatique sur l'Église Lumen Gentium). Calmes, mais fermes, les manifestants pointent du doigt une démesure dans le choix par le gouvernement de ce qui est réellement essentiel. La première manifestation fera boule de neige. Les déclarations en préfecture se multiplient, même après les avertissements de Gérard Darmanin: « Je ne souhaite pas envoyer les policiers et gendarmes verbaliser des croyants devant une église, évidemment, mais s'il s'agit d'un acte répété et manifestement contraire aux lois de la République, je le ferai... » Les pressions sur les organisateurs de la part des forces de l'ordre ou de l'administration sont de plus en plus comminatoires. En plus du respect du protocole sanitaire, il faudrait que les manifestations soient « revendicatives » et les fidèles auraient l'interdiction de prier. Une manifestation prévue à Montpellier est interdite au motif qu'elle serait « un rassemblement de prière pour la messe ». Ces différentes tentatives de découragement ne fonctionnent pas et, le week-end suivant, ce sont une quarantaine de manifestations qui sont organisées un peu partout en France. Quelques évêques félicitent les fidèles qui descendent dans la rue et les encouragent (sans descendre dans la rue avec eux, sauf Mgr Aillet), d'autres, comme à Nantes, se « désolidarisent » (ont-ils été solidaires ?) ou, pire, « désapprouvent » comme Mgr Denis Moutel à Saint-Brieuc.

Retrouvez l'intégralité de l'article en cliquant ici

20/12/2020 07:00